

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

D'année en année, la société Cegereal a pour ambition d'améliorer la maîtrise de l'impact environnemental de ses activités en l'intégrant au cœur de sa stratégie. Dans cette optique, la politique « Upgreen your Business » devenue la stratégie ESG « TOGETHER 2022 » et le plan d'actions RSE de Cegereal vise à donner les moyens nécessaires à la société pour atteindre ses enjeux et objectifs en matière de développement durable.

Pour répondre au grand défi du changement climatique, Cegereal a choisi de formaliser son engagement en faveur d'un développement durable de ses activités de détention d'immeubles de bureaux à travers la mise en œuvre d'un système de management environnemental élaboré en conformité avec la norme internationale ISO 14001 sur le périmètre de ses actifs immobiliers. Ce système est complété par la cartographie de ses risques ESG dans lesquels figurent les risques et opportunités liés aux changements climatiques.

Dans cette optique, Cegereal s'engage à :

- Respecter les exigences réglementaires, légales et autres engagements en vigueur pour ses activités ;
 - o S'engager chaque année et signer les principes du Global Compact des Nations Unies ;
 - o Appliquer les recommandations de l'EPRA BPRs (incluant indirectement celles de la TCFD) et des GRIs associés ;
- Maintenir et entretenir ses actifs de manière « éco-responsable » ;
 - o S'engager pour la préservation de la biodiversité, notamment en augmentant la surface des espaces végétalisés lorsque cela est possible ;
- Maîtriser et limiter l'impact environnemental de ses activités et anticiper toutes pollutions possibles ;
 - o S'impliquer dans une démarche de double certification des actifs en exploitation : NF HQE Bâtiments Tertiaires en Exploitation et BREEAM In-Use ;
 - o Optimiser et rationaliser les ressources utilisées :
 - Energie : mettre en œuvre des Contrats de Performance Energétique (CPE) qui engagent les fournisseurs d'énergie et les property managers dans une démarche vertueuse ; fixer des objectifs ambitieux de réduction des consommations ; augmenter la part des énergies renouvelables ;
 - Emissions de Gaz à Effet de Serre : s'aligner sur la trajectoire nationale 2°C ; fixer des objectifs ambitieux de réduction d'émissions ; compenser les émissions de GES incompressibles du siège en reversant des fonds à l'association Good Planet qui investit dans des projets d'utilité publique neutres en carbone ;
 - Eau : mesurer les consommations afin de pouvoir les contrôler et les rationaliser ;
 - Déchets : intensifier le recyclage sur les actifs en exploitation ; s'engager dans une démarche d'économie circulaire ;
- Engager ses fournisseurs et prestataires dans des pratiques environnementales dans l'exécution de leurs prestations ;
 - o Faire signer la charte achats responsables à 100% des prestataires afin de les engager dans des pratiques environnementales et sociales vertueuses ;
 - o Développer une charte chantier propre pour réduire l'impact environnemental des travaux de construction et de rénovation ;
- Améliorer de façon continue ses méthodes de travail et ses activités relatives à la diminution de l'impact environnemental de ses activités.

Afin de formaliser ces engagements, une documentation complète est réalisée et mise à jour régulièrement via un système de contrôle et d'amélioration continue.

Le présent document est mis à jour chaque année après une revue de direction et est communiqué à l'ensemble des parties prenantes.

Cette revue permettra d'analyser le système de management environnemental de Cegereal et de convenir de nouveaux objectifs et actions en fonction de son avancement.

Cegereal compte sur l'ensemble de ses parties prenantes pour contribuer au bon fonctionnement et au développement de cette démarche.

Fait à Paris le 09/10/2020


Signature du Directeur Général